



CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE Séance du 26 novembre 2015

PRESENTS :

M. BOUTRY, Président de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

M. LEYTE, Président de l'université Paris II Panthéon-Assas

M. TOSELLO-BANCAL, Directeur de la Bibliothèque Cujas, rapporteur général du conseil

Représentants de l'Université Paris I

Mme GOETSCHER, Mme MESSAI-BAHRI

Personnalité désignée par l'Université Paris I

Mme AURERIN, Bibliothèque nationale de France

Représentants de l'Université Paris II

Mme PETEL-TEYSSIE, M. ROUMY

Représentants de la Bibliothèque Cujas

Mme BESNIER, Mme BOUKERCHA-MINDRU, M. JARDEL, M. NIZIERS, M. PREMEL,

Mme RAMASSEUL, Mme WALLON

Participants avec voix consultative

Mme SONNEVILLE

Invités

Mme ALONZO, Mme CEREDE, Mme CHEVILLOTTE, Mme DESOS-WARNIER, Mme

GOTTELY, Mme JAUNAULT, Mme RENARD, M. PETEL

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION :

Représentants de l'Université Paris II

M. STORRER

Représentants de la Bibliothèque Cujas

Mme OMARI

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 3.12.2014
- Rapport d'activité 2014
- Présentation des principaux axes d'activités 2015
- Projet de budget 2016
- Point sur les évolutions du portail de la BIU
- Retour sur le déploiement des collections de périodiques dans les magasins du site Sainte Barbe
- Bilan de la réorganisation du fonds documentaire en libre accès
- Présentation de l'exposition virtuelle consacrée à Paul Viollet
- Questions diverses

La séance est ouverte à 10h05 par M. Leyte, qui annonce qu'il présidera temporairement le conseil, M. Boutry assistant à une cérémonie organisée en Sorbonne en présence du président du Conseil italien M. Matteo Renzi pour les funérailles d'une étudiante italienne de l'université Paris I victime des attentats du 13 novembre,

M. Tosello-Bancal présente les nouveaux membres du conseil : le collège des représentants de l'université Paris I a été partiellement renouvelé, les élections des représentants du personnel de la bibliothèque ont eu lieu le 18 juin 2015.

Approbation du procès-verbal du Conseil du 3.12.2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

M. Tosello-Bancal informe le conseil des adaptations apportées au fonctionnement de la bibliothèque à la suite des attentats du 13 novembre. Comme tous les établissements recevant du public, la bibliothèque a été fermée le samedi 14 novembre. A la réouverture à partir du lundi 16 novembre, les horaires de la bibliothèque ont été adaptés au fonctionnement mis en place par l'université Paris I : fermeture à 20h. A partir du 30 novembre, la bibliothèque a repris les horaires d'ouverture habituels jusqu'à 21h. Le dispositif de contrôle d'accès assuré par une société privée a été maintenu.

À moyen terme, le contrôle d'accès de la BIU sera inséré dans le périmètre de compétence de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de l'Environnement de l'université Paris I. La gouvernance de l'université a décidé de renforcer l'effectif de ce service pour permettre une prise en charge et une professionnalisation du dispositif. En attendant de cette prise en charge directe par la DPSE, la prestation de la société de service sera prolongée.

M. Tosello-Bancal adresse un remerciement collectif au personnel de la bibliothèque, qui a fait preuve de professionnalisme et de sang-froid dans des circonstances difficiles et dans le cadre d'un dispositif qui a alourdi les contraintes de fonctionnement.

Rapport d'activité 2014

Ce document synthétique de 10 pages (complété par un volume d'annexes) est présenté au conseil et sera, avec son accord, diffusé sur le portail de la bibliothèque.

L'année 2014 a permis de capitaliser sur les travaux menés les années précédentes : travaux en salle de lecture et changement de système d'information.

Concernant le cadrage administratif, le réseau des Cadist est remplacé par un dispositif Collex, dans lequel un nombre plus important d'établissements est susceptible de répondre aux appels d'offres, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire constante. Cette information est transmise aux membres du conseil car elle a des conséquences importantes pour les recettes de la bibliothèque (financement jusqu'à présent à hauteur de 300-320 000 €). S'ajoute un autre facteur d'ajustement 2015 pour les budgets d'acquisition : la suppression du dépôt légal de la bibliothèque nationale de France.

Tous les indicateurs d'activité sont en hausse, ceux qui concernent l'accueil des publics ont évolué de façon très positive avec une forte augmentation du nombre d'inscrits (retour au niveau de 2008).

Le nombre d'heures d'ouverture et la fréquentation ne montrent pas de progression particulière mais sont toujours à très haut niveau, la bibliothèque étant ouverte au-delà des préconisations nationales et européennes.

Les points d'amélioration du service de communication des documents ne sont pas spectaculaires, la bibliothèque devant composer avec les contraintes de l'accès indirect à des collections stockées principalement en magasin. Mais les efforts sont continus et le délai moyen d'attente des documents demandés en consultation a été réduit à 16 minutes.

Les horaires d'ouverture des guichets ont été harmonisés. Le service en salle Paul Viollet a été requalifié avec la mise en place de casiers à disposition des enseignants chercheurs souhaitant mettre des ouvrages de côté pour travailler sur la durée. Un effort supplémentaire a été fait pour le rangement de la salle de lecture, pour une remise en ordre plus fréquente améliorant la mise à disposition des collections de libre accès très utilisées.

Pour les inscrits, la répartition est identique à celle des années précédentes, avec une forte progression : les 2/3 des inscrits sont de niveau recherche (M2 et au-delà), 70% proviennent des universités fondatrices Paris I et Paris II, 30% restant se répartissant selon des axes homogènes : 17% d'Ile-de-France, 7% de province, 6% international auxquels s'ajoutent les inscriptions de professionnels du droit et de citoyens.

L'utilisation des collections reste à très haut niveau. L'évolution, pour les communications sur place et prêts de documents imprimés, correspond à une baisse tendancielle, observée dans toutes les bibliothèques et qui se traduit à Cujas par une diminution de moitié en 10 ans.

Le nombre de documents prêtés aux doctorants a été élargi de 2 à 5.

L'utilisation des ressources électroniques est en progression significative et continue. La BIU est particulièrement vigilante à offrir la parité la plus proche possible entre les lecteurs UP1 et UP2 en respectant le choix fait par l'université Paris II il y a quelques années de réserver l'accès à ces ressources aux enseignants chercheurs. Les contrats sont négociés systématiquement en ce sens.

L'activité de prêt entre bibliothèques reste significative : 2000 documents de la BIU ont été prêtés à d'autres bibliothèques. Cujas reste fortement sollicitée, avec une diminution cependant de l'activité, constatée dans toutes les autres établissements. Le PEB Ile-de-France a été réactivé à la rentrée 2015 par les directeurs de BIU souhaitant faciliter le travail des lecteurs. Il est trop tôt pour tirer des conclusions, le test effectué par les bibliothèques volontaires, initialement prévu pour 3 mois sera certainement prolongé.

Le système d'information documentaire est rodé et de nombreux travaux internes, coordonnés et mis en œuvre par le département informatique, sont en cours pour en améliorer l'ergonomie.

La bibliothèque s'est dotée de l'outil Piwick pour disposer de statistiques d'usages fiables.

Une très forte augmentation des acquisitions de monographies est à noter (+ 23 % en nombre de titres et + 25% en nombre d'exemplaires). Un travail soutenu et de qualité a été fait par les acquéreurs, en raison d'une opportunité budgétaire et de moyens dégagés suite à la faillite du fournisseur Swets (titulaire de l'un des lots du marché périodiques), qui a entraîné le report des dépenses d'abonnements initialement prévues.

Deux dons importants ont été reçus (don Capitant et don de la Bibliothèque Sainte-Barbe), les donateurs sont remerciés devant le conseil.

Les suggestions d'achats faites par les lecteurs sont en forte augmentation. 600 demandes ont été traitées, en provenance principalement des chercheurs, le plus souvent très judicieuses et très rarement hors sujet : la BIU est identifiée comme étant spécialisée en sciences juridiques, sans exclure les possibilités d'achat dans les disciplines connexes. Ces lecteurs prescripteurs d'achat contribuent significativement à la politique d'acquisition de la bibliothèque.

Pour les acquisitions de périodiques, l'année a été marquée, comme indiqué précédemment, par la faillite de Swets.

Plusieurs dons ont été réceptionnés, dont un important en provenance du ministère de la Justice.

Le budget ressources électroniques est en augmentation régulière d'une année sur l'autre et s'élève à 300 000 €, avec une part importante consacrée aux achats mutualisés pour l'université Paris I, université de rattachement. L'augmentation des dépenses correspond à une politique documentaire de développement de l'offre, pour fournir un plateau de ressources couvrant le plus largement possible les domaines du droit français et étranger. Des facteurs conjoncturels ont aussi pesé sur le budget : augmentation du taux de la TVA, taux de change euro/dollar défavorable.

L'augmentation du coût de la documentation électronique reste en forte croissance, les coûts élevés se remarquent aussi sur la documentation imprimée : le coût moyen, en 2014, pour un achat de monographie était de 95 € pour un livre étranger et de 40 € pour un livre français.

L'ensemble de ces facteurs (suppression du dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France, coût élevé et en augmentation continue de la documentation) limite les capacités d'acquisition de la bibliothèque, quand bien même le budget alloué reste significatif.

Le signalement des collections fait toujours l'objet d'une activité intense : 2600 notices de monographies créées, sur lesquelles l'ensemble des bibliothèques peut se greffer via le catalogue collectif Sudoc : le travail fait par la bibliothèque Cujas bénéficie à une large collectivité.

Le CR27 piloté par la bibliothèque Cujas est en charge de la coordination du signalement des périodiques juridiques, en partenariat avec un ensemble de bibliothèques spécialisées situées en région Ile-de-France.

Les fonds internationaux ont aussi été l'objet d'un important travail de valorisation, ainsi que les ressources électroniques dont le signalement se fait en grande partie dans la base de connaissance SFX, en recherchant, autant que possible, une visibilité optimale dans le catalogue de la bibliothèque.

Un effort particulier a été fait sur les fonds patrimoniaux, en termes de conservation, de dépoussiérage et de gestion des collections, avec la réalisation chaque été d'un récolement vigilant, permettant de faire l'inventaire, sur un rythme pluriannuel, de l'ensemble des collections de monographies.

La bibliothèque participe à un grand nombre d'activités réseaux, elle est un acteur majeur au sein du consortium Couperin, les négociations parfois difficiles avec les éditeurs et fournisseurs de documentation juridique sont assurées ou coordonnées par la bibliothèque. L'offre d'e-books s'enrichit tout particulièrement.

La base de données Doctrinal, créée par la bibliothèque avec 2 cabinets d'avocat et commercialisée par Thomson Transactive permet le suivi de la production de la doctrine publiée dans les revues juridiques. Trente collègues de la BIU Cujas participent à ce dépouillement..

La BIU Cujas et le SCD de l'université Paris II sont deux des contributeurs les plus actifs (74% des réponses) du service de référence virtuel Rue des facts, dont les questions sont majoritairement orientées sur le droit. Une communication a été faite sur le portail de la bibliothèque Cujas pour mieux faire connaître ce service qui a des difficultés à s'imposer, les lecteurs y ayant relativement peu recours.

Le partenariat avec la BnF est toujours important, avec un fort soutien sur les opérations de numérisation, par le biais du financement en tant que pôle associé et aussi par l'intégration de documents de la BIU dans les chaînes de numérisation de la BnF. Le programme a trouvé son rythme de croisière, le comité scientifique bénéficie de la participation de certains membres du conseil Cujas qui sont remerciés. Ce programme a été un modèle pour d'autres initiatives de numérisation concertées, sur l'histoire de l'art, par exemple.

Concernant l'archivage pérenne, la bibliothèque a été la première à assurer totalement l'archivage pérenne de ses données numériques au Cines. Le processus est extrêmement lourd et particulièrement exigeant, il a été mené à bien par l'équipe de la bibliothèque.

L'activité de formation est un marqueur identitaire de la bibliothèque, le partenariat avec les SCD des universités Paris I et Paris II fonctionne de façon équilibrée et fluide.

La bibliothèque a aussi une offre de formation professionnelle dans le cadre de conventions nouées avec les organismes de formation.

La plateforme *Jurisguide*, produit réalisé en partenariat avec 12 établissements, sera refondue en 2016. Ce site est très utilisé, comme le confirme le nombre de consultations élevé.

Le partenariat avec les équipes de recherche est solide, particulièrement avec l'institut Michel Villey, et s'est concrétisé en 2014 par plusieurs réalisations dans le cadre de projets ANR ou Labex.

Les activités associatives ont été poursuivies, avec un temps fort au moment du congrès de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) qui, en 2014, s'est tenu en France. La bibliothèque Cujas a apporté une contribution soutenue et la mise en valeur du programme de numérisation a reçu un écho très positif.

L'effectif de personnels titulaires était de 76 agents en 2014, il est de 79 en 2015. L'effort particulier de l'université Paris I est souligné, les postes publiés dans le cadre des recrutements réservés dits «Sauvadet» ont permis la titularisation de 4 agents (1 en 2014, 3 en 2015). Une création d'emplois antérieure a permis par ailleurs de renforcer le potentiel de la bibliothèque, qui se situe dans des ratios faibles par rapport aux moyennes nationales, ce qui nécessite un recours très important à des recrutements de contractuels pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque, notamment les services aux publics et l'ouverture sur une amplitude horaire très large.

Le budget 2014 fait apparaître des recettes en diminution : contribution au redressement des comptes publics que supportent tous les services de l'université (50 000 €), perte des recettes qu'apportait la délégation de service public pour les copieurs (minimum garanti de 70 000 €).

L'objectif fixé il y a quelques années de consacrer un euro sur deux aux dépenses de documentation a été atteint les années précédentes, il a été approché en 2014. 260 000 € ont été reversés en frais de gestion pour les dépenses assurées par l'université de rattachement.

Les perspectives 2015 indiquées dans le rapport 2014 ont fait l'objet de réalisations qui pour certaines seront présentées au cours du conseil. Les axes de travail concernaient les collections (libre accès, adaptation de la politique documentaire à la suppression du reversement par la BnF d'un exemplaire du dépôt légal, redéploiement des périodiques sur le site Sainte Barbe, transferts au CTles, dépoussiérage des collections), les évolutions du portail et le marché *Jurisguide* qui a connu plusieurs aléas et a été, à deux reprises, déclaré infructueux.

L'année 2015 a aussi été marquée par le contexte de mise en œuvre de la réforme GBCP qui a mobilisé l'équipe du département des affaires générales et l'ensemble des collègues engageant des crédits.

M. Leyte souligne le travail considérable mené par les équipes, que révèle ce compte rendu d'activités très impressionnant : toutes ces réalisations ont un succès auprès des lecteurs, qui font connaître leur satisfaction. Il y ajoute son satisfecit personnel.

Mme Goetschel demande des précisions sur la politique documentaire et la proportion d'achat électronique se substituant aux abonnements de périodiques, afin de savoir s'il s'agit d'un désengagement massif sur les imprimés.

M. Tosello-Bancal indique que la bibliothèque est vigilante sur l'offre imprimée proposée en parallèle et complément de l'offre électronique. Les ressources électroniques sont le plus souvent proposées dans le cadre d'abonnements donnant un droit d'usage uniquement, l'antériorité pouvant être acquise dans certains cas (ex. dans le cadre de l'ISTEX). La BIU, établissement de référence pour les collections juridiques au niveau national, se doit de conserver l'offre papier la plus complète possible, même si les consultations sous forme numérique se substituent en partie aux consultations papier. Le plan de conservation partagée des périodiques imprimés est conçu en ce sens. La réflexion pilotée par la Bibliothèque Cujas et le CTLes vise à mener un projet de répartition des collections permettant de garantir leur conservation et de partager l'effort.

Mme Désos-Warnier précise que la bibliothèque procède à des désabonnements ciblés et au réexamen des collections en sciences économiques et politiques. Les statistiques d'usage montrent des consultations toujours importantes des documents sous forme imprimée, les plus demandés existant aussi sous forme électronique dans les grandes bases de données elles aussi très consultées.

Mme Aurerin demande des précisions sur les statistiques de consultations des ressources électroniques, dont la collecte présente des difficultés certaines.

Mme Wallon répond que la base de connaissance SFX qui est l'un des apports majeur du changement de SID, permet de mieux connaître les usages, avec cependant un biais dont la bibliothèque tient compte dans son analyse et qui concerne les connexions via le résolveur de liens.

Mme Jaunault ajoute que les données peuvent être aussi collectées avec un distinguo des consultations faites dans les locaux de la bibliothèque et à distance.

Mme Aurerin se félicite du programme de numérisation concertée copiloté par la BnF et la BIU Cujas : ce partenariat est une grande satisfaction et sert de modèle pour d'autres projets, comme celui mené avec l'INHA sur les collections en histoire de l'art. La BnF se réjouit aussi des perspectives 2016.

Le rapport est proposé au vote du conseil et approuvé à l'unanimité.

Projet de budget 2016

Le projet est présenté aux membres du conseil après échange avec la Direction des affaires financières et du budget et arbitrages de la gouvernance de l'université.

Pour les recettes, la base avant prélèvements à la source est celle de la subvention pour charge de service public calculée dans le cadre du modèle sympa (en fonction de ratios selon divers critères, par exemple le nombre de m² ou d'étudiants) et selon un montant inchangé depuis 2010. 470 000 € sont par ailleurs versés par l'université Paris I pour soutenir le budget documentaire de la BIU Cujas, comme cela est aussi le cas pour celui de la bibliothèque Sorbonne et du service commun de documentation. Ceci permet de maintenir un niveau budgétaire équivalent à celui du dispositif précédent (dotation fléchée à laquelle s'ajoutait une part du contrat).

A ces subventions versées par le biais de l'université s'ajoutent celles fléchées par le ministère : 30 000 € pour les agrégations de droit (achats documentaires qui ne sont pas intégrés dans les collections de la BIU) et 244 000 € de dotation Collex, prévision de recettes qui correspond à celles perçues en 2015. La bibliothèque accentuera ses efforts pour rechercher des recettes dans la logique de réponses aux appels à projets.

94 000 € de la 2^{ème} tranche Collex 2015, qui seront versés à en décembre 2015, seront des recettes constatées d'avance pour le budget 2016, en accord avec la DAFB. Le versement tardif de ces recettes montre à la fois la faiblesse du dispositif et les contraintes auxquelles la bibliothèque est confrontée.

Les prélèvements à la source concernent 50 000 € pour redressement des comptes publics, 50 000 € pour la participation à la consolidation du budget UP1 et une réserve de précaution. La contribution au financement de la licence nationale Elsevier représente un coût important, imposé par le ministère dans le cadre d'une opération d'achat d'archives électroniques.

Les ressources propres se décomposent en droit d'inscriptions, recettes Cerdoc pour les prestations de recherches documentaire, droits d'auteur pour la base de données Doctrinal et conventions de formation. L'université a validé l'inscription d'une recette compensatrice pour la redevance qui n'est plus perçue par la bibliothèque dans le cadre de l'AOT.

Les recettes 2016 sont inférieures de 200 000 € à celles de 2015.

En dépense, la diminution prévue pour la masse salariale (montant qui passe de 560 à 406 000 €) correspond aux rémunérations des salaires jusqu'à présent pris en charge par la bibliothèque pour les CDI et désormais intégrés à la masse salariale UP1 pour les agents ayant été titularisés dans le cadre des recrutements réservés. L'université prend aussi en charge, à partir de 2016, les frais de restauration des personnels, dans la même logique que celle appliquée pour la bibliothèque Sorbonne. Enfin, la marge de précaution incluse dans cette prévision de masse salariale permettant des ajustements en cas de besoin sans devoir attendre les échéances des décisions budgétaires modificatives, a été réduite.

L'amortissement mobilier est prévu pour un montant de 253 000 €.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Point sur les évolutions du portail de la BIU

Ce dossier a été évoqué dans la présentation du rapport d'activité 2014 et des objectifs 2015.

Mme Jaunault décrit le fonctionnement du comité éditorial du système d'information dont la composition transversale reflète l'ensemble des départements de la bibliothèque.

Mme Renard présente les évolutions apportées : réorganisation du menu gauche pour un accès facilité au catalogue et aux ressources électroniques, travail sur les actualités présentées en partie centrale pour annoncer de façon plus visible les journées d'études et colloques organisés par les universités Paris I et Paris II. L'accès au compte lecteur a aussi été amélioré.

Un espace *Focus* en page d'accueil permet de mettre en valeur les publications de la bibliothèque : *Flashcujas* (lettre d'information de la bibliothèque), *@lice* (lettre d'information ciblée sur les ressources électroniques), bulletin des nouvelles acquisitions, etc.

Des services qui manquaient de visibilité ont été remis au premier plan : *Rue des facts* (service de référence virtuel des bibliothèques universitaires d'Ile-de-France), le CR27 (information plutôt dédiée aux professionnels, pour le réseau de coopération documentaire sur les périodiques juridiques animé par la BIU).

Un mode d'emploi en français et en anglais, ainsi qu'une FAQ, seront prochainement mis en ligne pour améliorer l'information du public sur le fonctionnement de la bibliothèque.

Les projets 2016 portent sur la mise en place de portails spécialisés à partir d'item qui seront proposés en page d'accueil.

La première étape portera sur le portail ciblé pour les doctorants, avec le regroupement des informations sur les thèses, des liens vers les universités Paris I et Paris II, une sélection d'outils proposés par l'ABES (l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur), des supports de formations (recherche documentaire, veille, outils de gestion de références bibliographiques). La mise en ligne est prévue pour le 2^{ème} semestre 2016.

M. Tosello-Bancal souligne que l'objectif est de personnaliser les services aux lecteurs et de se rapprocher du profil de l'utilisateur.

M. Leyte confirme l'intérêt de cette démarche, qui complète les évolutions et améliorations très importantes déjà apportées au portail.

Mme Goetschel confirme que les orientations choisies sont très claires.
Elle s'interroge sur le CR27, dont l'intitulé est technique.

Mme Désos-Warnier précise que le CR27 met à disposition des professionnels des kits de formation et des informations.

M. Tosello-Bancal confirme que ce sujet vise un public professionnel et que l'intitulé et la présentation seront effectivement à revoir.

La bibliothèque essaiera aussi de recueillir l'avis de doctorants, à partir d'une première épure qui leur sera soumise, afin d'ajuster la proposition. Des tests similaires sont menés sur les ressources électroniques (contenus et interfaces des produits éditoriaux) et sont très fructueux.

Retour sur le déploiement des collections de périodiques dans les magasins du site Sainte Barbe

Mme Désos-Warnier informe le conseil qu'un premier versement a été fait en avril, après un travail de sélection ciblant une série de cotes et des documents à rotation lente. La communication des collections se fait actuellement sans accès direct (passage extérieur par l'impasse Chartière, en attente du rétablissement de la liaison des magasins entre les sites Cujas et Sainte-Barbe), elle s'effectue donc en différé.

Les conditions de conservation sont très satisfaisantes.

Les 207 mètres linéaires versés en avril seront complétés par un deuxième envoi de 150 ml en décembre et des envois programmés ultérieurement. Fin 2016 – début 2017, le quadrilatère attribué à la BIU sera saturé.

M. Leyte note que l'accès direct par les sous-sols n'est pas encore effectif et s'interroge sur la situation des magasins initialement prévus pour la bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. Tosello-Bancal indique que la BSG n'a pas de collection sur le site Sainte-Barbe, les magasins qui lui étaient initialement dévolus sont occupés par d'autres établissements.

L'étude commandée par le rectorat a confirmé la faisabilité du raccordement des bâtiments Cujas et Sainte-Barbe, sans coût important ni difficulté majeure du point de vue de la gestion de la sécurité.

Bilan de la réorganisation du fonds documentaire en libre accès

Mme Cérède rappelle les objectifs qui ont guidé le travail sur la réorganisation du fonds du libre accès et présente au conseil les réalisations mises en œuvre depuis la précédente réunion.

Un fonds de monographies empruntables a été créé : thèses et actes de colloques récents (universités Paris I et Paris II) et collections en anglais (pour accroître la visibilité des collections étrangères de la bibliothèque et des acquisitions effectuées en partie sur budget obtenu dans le cadre d'appel à projets).

Les premières statistiques après 2 mois d'ouverture de ce nouveau service confirment que cette collection répond aux objectifs fixés : les emprunteurs sont majoritairement des doctorants, qui ont ainsi un accès facilité à une documentation de niveau recherche auparavant en communication indirecte (les enseignants chercheurs ayant par ailleurs accès aux magasins).

La répartition des emprunts correspond à celle de la collection proposée, avec une surreprésentation des collections en droit européen et international, qui s'explique par la présence d'ouvrages en anglais.

La prochaine étape du travail sur les collections du libre accès concernera les collections de monographies juridiques en consultation sur place : le travail d'évaluation mené durant l'été 2015 nourrira la réflexion sur les axes de développement de ce fonds.

M. Leyte fait un retour très positif sur ce nouveau service, qui est déjà très apprécié.

Arrivée de M. le Président Philippe Boutry.

Présentation de l'exposition virtuelle consacrée à Paul Viollet

M. Tosello-Bancal souligne que ce point est dans la continuité du précédent et vise à affirmer la dimension recherche de la bibliothèque.

Mme Gottely présente l'exposition numérique, qui a été réalisée dans le cadre de la journée d'étude organisée en partenariat avec l'école des Chartes et Sciences-po. Paul Viollet est une personnalité importante pour la bibliothèque (dont il a été directeur et dont la salle des professeurs porte le nom), la faculté de droit de Paris et l'école des Chartes.

Paul Viollet fut à la fois fervent catholique et dreyfusard, fondateur de la ligue des droits de l'homme et défenseur des indigènes. L'exposition évoque l'ensemble de ces facettes, elle porte aussi sur la faculté de droit de Paris et la bibliothèque à l'époque de Paul Viollet. Les articles des participants à la journée d'étude sont complétés par une galerie de photos et reproductions de documents, issus des collections de la BIU, des Archives nationales, de celles de l'église de France et de la bibliothèque d'Orsay (pour les dessins d'architecture du bâtiment de la bibliothèque aujourd'hui disparu).

Le site de l'exposition sera enrichi progressivement.

M. Boutry évoque la figure de Jean Viollet, qui apparaît dans l'exposition, et l'ouvrage *L'Amour en toutes lettres, questions à l'abbé Viollet sur la sexualité, 1924-1943*, de Martine Sevegrand : publication de 120 des lettres lui ayant été adressées et conservées aux Archives nationales.

M. Leyte indique que les historiens du droit ont été très sensibles aux manifestations organisées autour de Paul Viollet, bien connu dans la discipline et dont les ouvrages font toujours référence. Les actes de la journée d'étude seront publiés en 2016 aux éditions de l'école des Chartes.

Questions diverses

M. Jardel demande des précisions sur le service de prêt entre bibliothèques d'Ile-de-France. Son interrogation ne porte pas sur l'utilité de ce service mais sur son coût : quelle rentabilité par rapport au nombre de demandes, qui prendra en charge le financement ?

M. Tosello-Bancal répond que ce service a été ouvert le 15 septembre et qu'il est trop tôt pour faire un bilan en termes d'usage, faible pour le moment. Le CTLe (centre technique du livre de l'enseignement supérieur) prend en charge la navette durant la période de test prévue sur un trimestre, avec une probable prolongation de deux mois. Un bilan sera fait à l'issue de cette période, ainsi qu'une évaluation des coûts. Si ce service était maintenu durablement, le ministère pourrait l'intégrer dans le dispositif Collex.

M. Jardel fait part d'une proposition de révision de la convention de la bibliothèque, pour modifier la répartition et/ou le nombre de sièges de représentants du personnels entre les 2 collèges selon un principe de proportionnalité.

M. Boutry rappelle que les CA fonctionnent par collège sans application de principe de proportionnalité, il donne l'exemple du collège étudiants (40 000 étudiants à UP1). Il se tourne vers M. Leyte, qui confirme le fonctionnement par collège à l'université Paris II, et vers les représentants du collège scientifique, qui prennent connaissance du document distribué en séance par M. Jardel et répondent que cela mérite de mener une réflexion collégiale.

M. Boutry propose d'aborder ce point lors d'un futur conseil.

M. Jardel revient sur la période de canicule de juillet : à deux reprises, les personnels de l'université ont été autorisés à quitter leur travail de façon anticipé, sans que cela s'applique au personnel de la bibliothèque. Les agents ont bien compris la décision de maintenir le fonctionnement de la bibliothèque selon les horaires habituels, la demande porte sur une compensation.

La question de compensation est aussi posée pour la période qui a suivi l'attentat du 13 novembre et la fermeture anticipée de la bibliothèque à 20h au lieu de 21h habituellement. Les magasiniers titulaires ont remis une pétition au directeur demandant que l'heure non travaillée n'aie pas à être faite par les personnels non titulaires. M. Jardel ajoute que la réponse du directeur de la bibliothèque a été de maintenir l'équité entre les personnels, quel que soit leur statut. Les personnels titulaires demandent que cette équité soit rompue. Une pétition signée en ce sens a été par 16 magasiniers sur 17 présents au moment où elle a circulé.

M. Tosello-Bancal répond qu'effectivement, les magasiniers titulaires travaillant jusqu'à 21h ne percevront pas la compensation horaire pour les heures non faites. Dans cette logique, les personnels non titulaires, qui en moyenne ont eu 3h non travaillées du fait de la fermeture anticipée (6h pour quelques-uns), devront compenser ces heures non faites. Les heures à effectuer pouvaient être réparties sur plusieurs mois, à des périodes à définir en fonction des contraintes de service et des personnels concernés. Cette logique d'étalement était applicable.

M. Boutry répond qu'il est attentif à la fois à l'équité et aux mesures ayant un impact sur le budget de l'université. Pour les circonstances exceptionnelles liées aux attentats, la réponse est positive. Pour les circonstances liées à la période caniculaire, il ne souhaite pas entrer dans un processus susceptible de se reproduire.

M. Jardel fait état de questions lui ayant été posées par des enseignants chercheurs et portant sur un transfert de collections de périodiques en réserve et donc désormais consultables sur rendez-vous.

M. Tosello-Bancal répond avoir reçu quelques demandes d'explication, mais pas de retours négatifs. Mme Désos-Warnier confirme qu'elle a eu des échanges avec des chercheurs sur ce sujet, et que l'objectif du transfert, qui vise à assurer de meilleures conditions de conservation, est compris. Une proportion importante des documents originaux conservés en réserve est consultable sous forme numérisée, cette information est à relayer auprès des lecteurs pour leur faciliter l'accès aux collections. La proportion de collections conservées en réserve et consultable sur rendez-vous est rappelée : 400 mètres linéaires sur 11 000 au total pour les collections de périodiques imprimés.

M. Prémel précise les critères de sélection de documents transférés en réserve : documents prioritaires pour une préservation à long terme (conditions climatiques contrôlée en réserve, conditions de consultation sur rendez-vous permettant de prémunir les documents de risques de dégradation), unica, disponibilité d'une version numérique.

La séance est levée à 12h.